

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 décembre 2019

PLF POUR 2020 - (N° 2493)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 782

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances

ARTICLE 5

Après l'alinéa 362, insérer l'alinéa suivant :

« f bis) Aux 3° et 4° du VI, par quatre fois, les mots : « de la taxe d'habitation et » sont supprimés ; »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.